

S.I.P.M.E.

Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel



Siège : BP 40022 - 83601 FREJUS CEDEX
Tél. 04 94 17 67 48 / 04 94 17 66 95
Fax 04 94 17 67 59
c.anavillela@ville-frejus.fr

BILAN DE L'ANIMATION DU P.I.D.A.F.

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA
PROTECTION DU MASSIF DE L'ESTEREL
(S.I.P.M.E.)**

RAPPORT D'ACTIVITE 2018



Mission d'assistance technique confiée à
l'Office National des Forêts



Opération financée par le Conseil Régional de la
REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES.....	2
2. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX	3
➤ Volet concertation.....	3
• Relations avec les élus de chaque commune membre du syndicat.....	3
• Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens.....	3
• Relations avec les partenaires institutionnels.....	4
• Relations avec les partenaires techniques.....	4
• Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements	5
➤ Volet opérationnel.....	9
• Avec le S.D.I.S. et le Département du Var.....	10
• Avec la D.D.T.M.....	10
• Concertation et information des C.C.F.F. (Comités Communaux de Feux de Forêts) sur l'état des équipements de défense	10
➤ Volet programmation	11
• Propositions d'actions.....	11
• Cas particulier de Catastrophe Naturelle.....	11
• Montage des dossiers de subventions.....	12
• Perspectives d'avenir.....	12
• Bilan des travaux réalisés ou suivi en 2018	13
• Travaux à réaliser en 2019	21
3. CONCLUSION.....	22

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES

La vocation première du S.I.P.M.E. est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F.) des massifs forestiers des communes des Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et depuis cette année Théoule-sur-Mer.

Il est issu de la volonté de ces communes parties prenantes dans le syndicat, de préserver l'espace naturel forestier et périurbain du massif (19 000 ha boisés pour une superficie totale de 29 000 ha) au travers d'un programme de Défense des Forêts Contre l'Incendie (D.F.C.I.).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'Office National des Forêts depuis le 1^{er} janvier 2007 par le syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF , la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt et la recherche de financements, afin de mettre en œuvre les actions programmées dans les documents de programmation.

Depuis 2014, le syndicat veut s'impliquer davantage dans la protection et la préservation du massif au-delà de l'aspect D.F.C.I. Selon son engagement de 2012, la charte forestière de territoire en partenariat avec les communes de Mandelieu la Napoule et Théoule-sur-Mer a été menée à son terme et a été signée le 29 janvier 2015. Le Syndicat s'est attaché les services d'un ingénieur, chargé d'animer cette charte, avec pour objectif la création d'un « Grand Site de France»

La révision du PIDAF est arrivée à son terme. Cette étude a été validée par l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation, à l'attention du syndicat, maître d'ouvrage, du Conseil départemental 83 ainsi que de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui participe au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du syndicat au cours de l'année 2018.

2. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX

➤ Volet concertation

- **Relations avec les élus de chaque commune membre du syndicat**

Suite aux élections municipales de 2014, de nouveaux représentants des communes ont été désignés au sein du SIPME.

Les relations avec les élus communaux ont lieu lors des comités syndicaux, mais aussi lors de visites en mairie ou encore lors de déplacements sur le terrain. Elles visent souvent à lever des incertitudes sur divers points réglementaires, techniques ou financiers et permettent également de prendre en compte les souhaits des élus, leurs priorités, et plus particulièrement expliquer aux élus notre démarche. Ceci a été fait par les personnels du Syndicat, relayés par les techniciens forestiers territoriaux de l'ONF, correspondants des communes en matière forestière.

La commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS a exprimé le vœu de rejoindre le SIPME en 2019.

- **Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens**

Au titre de l'exercice 2018, le comité de massif s'est réuni le 2 février 2018, à l'occasion duquel un calendrier a été établi. Les techniciens du Syndicat y ont proposé et défendu les projets.

Le 12 mars 2018 le comité syndical s'est réuni pour aborder le débat d'orientation budgétaire, les différentes conventions, les programmations et mode de financement des Investissements Forestiers (IF) et Mises en Condition Opérationnelle (MCO) des ouvrages structurants du P.I.D.A.F. en 2018. Les travaux devant être effectués cette année ont été listés.

La programmation à réaliser en 2018 a été établie pour un montant de 551 542.00 € HT. Une partie de cette programmation a été fait l'objet d'une demande de subvention sous forme d'Appel à Projet auprès du « guichet unique » (274 278.84 € H.T. (cf. : *tableau de demande de subventions 2018 - annexe 1*)

- **Relations avec les partenaires institutionnels**

Depuis la création du comité de massif en 2008, la plupart des relations s'établissent lors des réunions techniques de ce comité. Elles sont organisées par le Département en compagnie des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre concernés par ce découpage géographique.

Ces réunions regroupent tous les partenaires techniques et financiers liés à la D.F.C.I. : Région, Département, Etat (D.D.T.M.), D.D.S.I.S., propriétaires privés, et autres maîtres d'ouvrages...

Lors des réceptions de chantiers, l'ensemble des partenaires est invité ce qui permet de visualiser les réalisations sur le terrain et de poursuivre les discussions évoquées lors des réunions en salle.

Le Département du Var réalise des ouvrages D.F.C.I. sur certaines pistes retenues au P.I.D.A.F.

La D.R.E.A.L. (Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) est interlocuteur dans le cadre des travaux réalisés dans le site classé.

La C.A.V.E.M. (Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée) est un partenaire dans le cadre des travaux réalisés dans le site NATURA 2000.

- **Relations avec les partenaires techniques**

D.D.S.I.S. (Direction Départementale des Services d'Incendies et de Secours) : Elaboration des dossiers techniques de validation des ouvrages (choix des tracés des pistes, des profondeurs de débroussailllements, de l'implantation des points d'eau, des priorités de réalisation), retours d'expérience sur les saisons de D.F.C.I. ou sur certains feux, validation des ouvrages.

D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) : Recueil des avis sur les Avant Projets Sommaires (A.P.S.), sur les priorités d'actions, les implantations et les techniques employées, les possibilités de subventions... Concertation sur les équipements réalisés par les A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne). 2018 est l'avant-dernière année de mise en oeuvre d'une programmation sur 5 ans de ces travaux, qui a amélioré la lisibilité.

La mise en place du comité de massif a simplifié les relations entre les intervenants. En effet, lors des réunions tous les partenaires sont présents et les réflexions font l'objet d'un examen commun. Pour les ouvrages assis sur les territoire de différents maîtres d'ouvrage, il est possible de réaliser les ouvrages conjointement par la connaissance des projets qui doivent se réaliser sur l'ensemble du massif Est. Les réceptions de chantiers marquent le point final des dossiers.

- **Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements**

ESCOTA (société d'autoroute) : L'autoroute A8 reste un point noir dans notre politique de protection.

De plus, il existe une inadéquation entre leurs ouvrages de débroussaillage et les nôtres, relevées lors des réunions de terrain pour la révision du P.I.D.A.F. Des discussions ont été engagées ainsi que des réunions sur le terrain afin que leurs travaux viennent en concomitance avec les ouvrages du S.I.P.M.E. Ces discussions doivent être rapidement amplifiées notamment pour étudier une meilleure protection contre les jets d'objet en ignition. En effet, un mégot jeté de l'A8 à un endroit sans protection pare-mégot a provoqué le feu de Fréjus du 1^{er} septembre 2017. Cet incendie a ravagé 35 ha, mobilisé plus de 10 avions bombardiers d'eau, 2 hélicoptères, 250 pompiers, les services de Police, les CCFF, la DDTM et l'ONF.

En amont de la création d'une aire d'accueil de grande capacité pour les poids lourds à proximité de Malpasset ainsi qu'une voie supplémentaire pour la sortie de cette aire, les échanges avec les divers partenaires d'ESCOTA ont permis de réaliser cet ouvrage dans de bonnes conditions sans impacter les ouvrages DFCI existants.



La nouvelle aire d'autoroute dédiée aux poids lourds

L'O.N.F. (Office National des Forêts): est le gestionnaire important sur la zone de compétence du S.I.P.M.E. (Forêt Domaniale de la Colle du Rouët canton de Terres Gastes, la Forêt Domaniale de Saint Cassien et la Forêt Domaniale de l'Estérel). Des travaux à but D.F.C.I. et sylvicoles sont réalisés par l'Agence Travaux Méditerranée de l'O.N.F, les A.P.F.M., ou par des entreprises privées. Ces ouvrages sont désormais intégrés dans la programmation du PIDAF porté par le SIPME.

Pour des raisons de sécurité, la route D.F.C.I. H 90 de la Louve, en Forêt Domaniale de l'Estérel, a été fermée le 1^{er} juillet 2016 par son gestionnaire. Afin de ne pas fausser une étude de fréquentation du massif en cours, le S.I.P.M.E. a réagi immédiatement afin de réaliser une remise en état de la bande de roulement ainsi qu'une mise en place de 2 barrières au milieu du parcours, afin de minimiser le trafic sans obérer de la vocation touristique de cette route.



La route D.F.C.I. de la Louve au pont de la Bécasse

Après plus d'une année de fermeture aux véhicules à moteur, nous pouvons affirmer que cette décision est une réussite. Le retour de promeneurs de plus en plus nombreux des côtés de Colle Douce ou du pont de la Bécasse confirme cette constatation. Cet afflux de fréquentation laisse augurer de la nécessité de créer de nouveaux aménagements pour l'accueil du public et de ses véhicules.

Le S.M.I.D.D.E.V. (Bagnols-en-Forêt):

Le 25 octobre 2018, une représentante du SMIDDEV a sollicité le SIPME pour pouvoir utiliser environ 180 m de la piste DFCI H 45 des Petits Caous, afin de récupérer des boues stockées en limite de la Carrière des Grans Caous. Une rencontre de terrain s'est déroulée ce jour-là. Un état des lieux a été fait par vidéo. Les entreprises mandatées par le SMIDDEV pour réaliser ce chantier ont été obligées de démonter la barrière côté RD 100. A ce jour, la barrière a été remise en place et ancrée par l'intermédiaire d'une longrine. La plate-forme est de nouveau praticable et conforme à l'état initial.



Piste DFCI H 45 des Petits Caous avant utilisation par SMIDDEV



Piste DFCI H 45 des Petits Caous après utilisation par SMIDDEV

La C.C.P.F. :

La Communauté de Communes du Pays de Fayence projette de créer une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en forêt communale de Bagnols-en-Forêt. Ce site appelé « Vallon des pins » jouxte le site des Lauriers exploité par le SMIDDEV.

La voie d'accès à ce site emprunterait la piste DFCI G13 depuis la RD4. Le linéaire de la piste DFCI se retrouverait donc diminué de 950 m.

Les mesures compensatoires ont fait l'objet d'études finalisées cette année, elles se situent entièrement en forêt communale de Bagnols-en-Forêt.

ENEDIS (Fréjus)

ENEDIS a informé le Département du Var pour la Forêt Départementale de Malpasset, la commune de Fréjus pour la Forêt Communale de Fréjus, le S.I.P.M.E. pour les pistes D.F.C.I., le S.E.V.E. pour les canalisations d'eau enterrées et l'O.N.F. pour sa gestion multifonctionnelle de certains de ces territoires, de son intention de réaliser une double opération d'enterrement de ligne électrique de 63 000 volts puis de suppression de ligne aérienne.

Dans l'optique de formaliser les contraintes de chacun des intervenants, ENEDIS a organisé sur les lieux mêmes de cette double réalisation, une réunion, le 30 août 2018.

Il en a résulté un certain nombre de prise en compte de problématiques liées à la D.F.C.I. : obligation de laisser constamment le libre passage des véhicules sur les pistes D.F.C.I. empruntées par le chantier (G 31) et l'impossibilité de travailler sur leur chantier pendant la saison estivale afin de minimiser les risques d'incendie.



Visite terrain avec ENEDIS

➤ Volet opérationnel

Des réceptions de travaux sont organisées où tous les partenaires institutionnels sont présents. Cela nous permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans le courant de l'année, de les valider et d'intégrer celles-ci dans le dispositif opérationnel.

Une plateforme informatique (REMOCRA) nous permet de porter à connaissance au service cartographique de l'ensemble de ces réalisations en temps réel.

La D.D.T.M, le Département et le SDIS y ont accès, mutualisant ainsi leurs informations.



Réunion sur le terrain avec les partenaires institutionnels

- **Avec le S.D.I.S. et le Département du Var**

Sitôt achevés, les travaux sont saisis dans la plate-forme commune REMOCRA ; ce qui permet de déclencher les réceptions de chantier avec tous les partenaires.

- **Avec la D.D.T.M.**

Les informations sur les ouvrages réalisés sont transmises avec le même principe que pour les pompiers et le département. La D.D.T.M. qui gère les A.P.F.M. nous tient informé des ouvrages réalisés au cours de l'année (ce sont essentiellement des débroussaillages) ce qui nous permet de les connaître et les intégrer dans les équipements de D.F.C.I. existants sur le territoire de compétence du S.I.P.M.E.



Réception de chantier avec les partenaires institutionnels

- **Concertation et information des C.C.F.F. (Comités Communaux de Feux de Forêts) sur l'état des équipements de défense**

Les C.C.F.F. des communes d'actions du S.I.P.M.E. nous informent des éventuelles anomalies sur le terrain avant la saison afin de réagir au plus vite pour remettre en état les pistes ou pouvoir avertir les pompiers le cas échéant.

➤ Volet programmation

• Propositions d'actions

Les propositions d'actions et la présentation des projets se sont déroulées, en concertation avec les élus communaux et les élus du syndicat, lors des réunions du comité syndical, de visites de terrain ou encore de réunions en mairie. Chaque agent de l'Office National des Forêts (O.N.F.) présente aux élus de sa (ou ses) commune(s) un programme de travaux et engage une concertation sur les ouvrages à réaliser. Ces propositions sont accompagnées d'un bilan des travaux réalisés au cours de l'année ainsi que les réalisations qui auront lieu en 2019. Une visite de terrain peut être organisée selon les communes. (*cf. : propositions des travaux 2018– annexe 2*).

• Cas particulier de Catastrophe Naturelle

Le 3 octobre 2015, les ouvrages du SIPME ont été une nouvelle fois victimes de graves intempéries qui ont provoqué les catastrophes dans l'est Var et surtout dans les Alpes Maritimes.

Le 5 octobre, nous avons réalisé le recensement de tous les ouvrages. Les dégradations ponctuelles ont fait l'objet de traitements rapides, notamment à l'aide de la régie communale de Fréjus. Les désordres plus conséquents ont fait l'objet d'une demande d'aide au titre du programme 122. Une visite de tous les ouvrages a eu lieu le 19 novembre avec un représentant de l'Etat. Les pistes principalement touchées sont les H24, H39, H17 et H38, toutes sur le territoire communal de Saint-Raphaël, commune figurant sur la liste des communes sinistrées par la catastrophe naturelle.

Les dégâts causés à la route de Roussivau H 38, au Baladou H 17 et à la piste de Castelli H 39 seront finalement éligibles au programme 122 car ce sont des ZAP touchées par les intempéries.



Piste H 38 de Roussivau

En 2018, le dossier pour effectuer les travaux de la route DFCI H 38 a été préparé. Mais l'oued du Grenouillet étant resté en eau, ces travaux nécessitent une autorisation administrative. Le chantier est reporté à 2019.

- **Montage des dossiers de subventions**

Le programme 2018 a été présenté en comité de massif le 2 février 2018. Dès que les propositions ont été validées par les élus, les dossiers d'appels à projet (investissement et entretien) ont été rédigés.

Pour le programme 2019, la réunion de programmation aura lieu le 15 janvier. Les dossiers d'appel à projet seront rédigés après l'approbation des élus lors du Débat d'Orientation Budgétaire en février 2019.

Pour l'établissement des dossiers, toutes les pièces doivent être présentées : présentation détaillée du projet, étude d'impact, avis du S.D.I.S., délibération du comité syndical, fiches de sites... Les autorisations des propriétaires concernés par les travaux (libre disposition des terrains sur l'emprise des travaux) sont exigées. Avant les travaux d'entretien, les propriétaires sont prévenus par courrier. Le maître d'œuvre est parfois sollicité pour l'élaboration des avant-projets et des cartographies. (*cf. : extrait de l'appel à projet 2018 - annexe 3*).

Il est toutefois à regretter que le « guichet unique » ne fonctionne pas. Nous sommes obligés d'établir différents dossiers selon les partenaires, certains papiers, d'autres dématérialisés. Une harmonisation serait souhaitable, la formule du guichet unique de la D.D.T.M. semble la plus judicieuse. Il est à noter que la décision de demander un dossier par ouvrage a notablement compliqué les élaborations de dossiers pour le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre.

- **Perspectives d'avenir**

Le PIDAF : La révision du PIDAF Estérel a été validée par Arrêté Préfectoral du 30 juillet 2018. Son évolution porte sur une meilleure définition des ouvrages structurants avec une amélioration de ces ouvrages et un déclassement de certaines pistes. Ainsi la surface débroussaillée connaît une diminution sensible dans le but d'une meilleure adéquation enjeux/moyens. Une nouvelle numérotation des pistes DFCI est à l'étude et devrait être mise en place dans le courant de 2019.

La CFT : La Charte Forestière de Territoire Grand Esterel a été signée en 2015. Le SIPME a recruté le 09 novembre 2015 une animatrice, Mme Fanny ROUX. Sa mission est de faire vivre la charte et d'engager l'Opération Grand Site (OGS). C'est une totale réussite puisque le ministre a signé le 1^{er} octobre dernier l'engagement de l'Opération Grand Site.

Le SIPME a adhéré cette année au Réseau des Grands Sites de France (RGSF).

- **Bilan des travaux réalisés ou suivi en 2018**

DANS LE CADRE DE L'ANIMATION

Les A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne) ont réalisé l'entretien de débroussailllements sur les communes des Adrets de l'Estérel (H 83 partie et H 86 partie) et Saint Raphaël (H 38 partie, H 46, H 47 et H 62). L'ensemble de ces débroussailllements représente une surface réalisée de 104.8 ha pour un montant de travaux estimé à 275 700 € HT. Il convient d'y rajouter le débroussaillage des citernes (34 unités pour un montant estimé à 20 000 € HT).



APFM : gyro-broyage de la végétation sur piste DFCI H 83 de Font Freye aux Adrets de l'Estérel

DIRECTEMENT PAR LES COMMUNES

Commune de Saint-Raphaël



Entretien de la plate-forme de la piste DFCI H 47 du Ceinturon

Commune de Fréjus

Il faut noter qu'une restructuration au sein des services techniques de la commune a supprimé le « service Forêt », qui entretenait efficacement l'ensemble des pistes DFCI ou non de la Forêt Communale de Fréjus.

DIRECTEMENT PAR L'O.N.F.



Piste DFCI H 23 des Charretiers : piste endommagée



Piste DFCI H 23 des Charretiers : piste rénovée



Piste DFCI H 23 des Charretiers : avaloir et buse avant travaux



Piste DFCI H 23 des Charretiers : avaloir et buse après travaux

DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Pour la réalisation des programmes de travaux, une mission de maîtrise d'œuvre est confiée à l'O.N.F.

L'ensemble du programme de subvention demandé en 2016 au titre du MCO a été réalisé en 2017. Les IF16 ont été réalisés en début d'année 2018 sur les pistes DFCI G 52 des Escolles à Bagnols-en-Forêt (cf. : *Décision du marché, Ordre de Service n°1, marché signé et PV de réception - annexe 4,5,6 et 7*) et H 79 de l'Esquine à Fréjus. (cf. : *Décision du marché, Ordre de Service n°1, marché signé et PV de réception - annexe 8,9,10 et 11*)



Création d'un passage busé sous la piste DFCI H 79 de l'Esquine à Fréjus



Création d'un passage busé sous la piste DFCI G 52 des Escolles à Bagnols-en-Forêt

Le programme 2017 a été lancé tardivement.

Dans le cadre du MCO 2017, les entreprises choisies, après marché d'appel d'offre, se sont désistées. La réactivité des entreprises optées en second est à souligner. Seul un glacis a pu être mené à bout (H 23). (cf. : *Décision du marché, Ordre de Service n°1, marché signé et PV de réception - annexe 12,13,14 et 15*)



Piste H 23 des Charretiers en Forêt Domaniale de l'Estérel : avant et après réalisation du glacis

Par contre, avant une panne imprévue, il a été possible de voir en action un robot débroussailleur. Cet engin de chantier augure un nouveau type de débroussaillage, où il sera permis de broyer de la végétation mécaniquement, sans pour autant le réaliser systématiquement (débroussaillage alvéolaire) et en prenant soin de ne pas abimer les tortues d'Hermann (barre de coupe protectrice, poids réduit réparti sur des chenilles souples et une vision rapide du conducteur avec sa radiocommande).

Les débroussaillages non effectués cette année sont reportés au printemps 2019.



Débroussailleur radio commandé avec son conducteur

Dans le cadre de l'IF 2017, la mise en place de passages busés sur les pistes G 19 de la Culasse et G 52 des Escolles sont en cours de réalisation. Seule une météo défavorable retarde la fin des travaux. (cf. : *Décision du marché, Ordre de Service n°1 et marché signé - annexe 16,17 et 18*)



Réalisation d'un passage busé sur la piste G 52 des Escolles à Bagnols-en-Forêt

Pour les travaux d'entretien de piste, le Département du Var nous a apporté son appui. La qualité et l'efficacité de ses réalisations demeurent un gage de sérénité pour le transport des véhicules sur les pistes DFCI travaillées par leurs soins. La régie du Département a réalisé le surfacage des pistes DFCI H 22 route des Colts, H 46 le Ceinturon et H 48 l'Avellan sur une distance de 10 000 ml. (cf. : PV de réception - annexe 19 et 20)



Compactage par la Régie du Département de la Piste DFCI H 48 de l'Avellan à Fréjus

A la demande de la Commune de Saint-Raphaël, une propriété communale est intégrée à la passation de marché : la bordure sud du CVO15 (4.5 ha).



Débroussailleur radiocommandé

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'animation et du suivi des dossiers de subvention, les demandes de versements ont été effectuées dès la fin de la réalisation du programme 2015.

La demande de versement de subvention du programme 2016 n'a pas encore été effectuée en raison d'une entreprise qui diffère la facturation de son solde.

Dans le cadre de l'animation, pour les demandes de versement de subvention, nous fournissons le tableau récapitulatif des factures et des montants concernés par ouvrage. La suite du document est complétée par le secrétariat du syndicat et validé par le comptable. (cf : *Dossier des Ouvrages Exécutés 2015 et demande de versement 2015- annexe 21 et 22*).

- **Travaux à réaliser en 2019**

Les travaux MCO 2017 non réalisés seront effectués au 1er trimestre.

Les travaux dans le cadre du programme 122 seront finalisés.

Les travaux de l'appel à projets 2018 seront lancés début 2019.

Le nouveau PIDAF est effectif depuis le 30 juillet 2018. Cette validation va permettre de proposer des travaux plus importants, intégrant la prise en compte du paysage (site classé) et de l'environnement (Natura 2000).

Le programme "classique" d'appel à projets 2019 est en discussion avec les élus et sera validé en comité syndical au début de l'année 2019. Ce programme comportera plusieurs dossiers, chaque dossier doit désormais correspondre à un seul projet. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 février 2019. Avec le démarrage du nouveau PIDAF, le niveau des travaux augmentera sensiblement.

3. CONCLUSION

Le syndicat est un outil incontournable de la gestion des risques d'incendies de forêts sur l'Est varois et plus particulièrement sur le cœur du massif de l'Estérel. Ses ambitions vont même au-delà des limites géographiques du département puisque la Commune de Théoule a adhéré au syndicat.

La Charte Forestière de Territoire est désormais opérationnelle et a débouché sur l'Opération Grand Site.

L'animation permet de défendre les intérêts du S.I.P.M.E. et de présenter tous les travaux nécessaires à la protection du massif remarquable de l'Estérel.

Le syndicat continue son travail d'entretien et pourra même l'amplifier, car le nouveau P.I.D.A.F. apporte toutes les précisions nécessaires à l'amélioration de la prise en compte paysagère et environnementale sur les ouvrages de D.F.C.I. Le syndicat reste réactif à la suite des dégâts consécutifs aux intempéries en réalisant sur fonds propres et sans subvention les travaux d'urgence nécessaires au maintien en condition opérationnelle des ouvrages dont il a la charge.

Le syndicat assure la cohésion des interventions en discutant en amont avec l'ensemble des partenaires et intègre dans son bilan les travaux réalisés par le Département, les A.P.F.M., les Communes. Le comité de massif contribue à cette cohésion.

A Fréjus, le 10 décembre 2018

Le Technicien Forestier Territorial
représentant de l'ONF

Robert Cadéot

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de demande de subvention 2018

Annexe 2: Propositions des travaux 2018

Annexe 3 : Extrait de l'appel à projet 2018

Annexe 4 : Notification du marché du lot 1 de l'I.F. 2016

Annexe 5 : Ordre de service n° 1 des travaux du lot 1 de l'I.F. 2016

Annexe 6 : Acte d'engagement signé par Entreprise pour lot 1 de I.F. 2016

Annexe 7 : P.V. de réception des travaux lot 1 de l'I.F. 2016

Annexe 8 : Notification du marché du lot 2 de l'I.F. 2016

Annexe 9 : Ordre de service n° 1 des travaux du lot 2 de l'I.F. 2016

Annexe 10 : Acte d'engagement signé par Entreprise pour lot 2 de I.F. 2016

Annexe 11 : P.V. de réception des travaux lot 2 de l'I.F. 2016

Annexe 12 : Notification du marché débroussaillage lot 3 de M.C.O. 2017

Annexe 13 : Ordre de service n° 1 des travaux du lot 3 de M.C.O. 2017

Annexe 14 : Acte d'engagement signé par Entreprise pour lot 3 de M.C.O 2017

Annexe 15 : P.V. de réception des travaux lot 3 de M.C.O 2017

Annexe 16 : Notification du marché lot unique de I.F. 2017

Annexe 17 : Ordre de service n° 1 des travaux du lot unique de l'I.F. 2017

Annexe 18 : Acte d'engagement signé par Entreprise pour le lot unique de I.F. 2017

Annexe 19 : P.V. de réception des travaux de la Régie Départementale pour la piste DFCI H 22

Annexe 20 : P.V. de réception des travaux de la Régie Départementale pour la piste DFCI H 48

Annexe 21 : Dossier des Ouvrages Exécutés en 2015

Annexe 22 : Demande de paiement 2015